

C'est quand il s'agit d'un vin de messe en particulier qu'il faut être sur ses gardes. Ici une falsification un peu notable, soit par l'eau, l'alcool, etc., entraîne des conséquences tellement graves qu'on ne saurait être trop prudent. Nous sommes réellement à la merci des marchands de vin à ce sujet. S'il était possible de rencontrer un vin qui fût du goût de tous les membres du clergé, la question serait fort simplifiée; mais le *tot sensus* d'Horace s'applique aux goûts, aux estomacs communs aux appréciations littéraires. Pour l'un il faudra un vin doux, un vin liquoreux, pour l'autre un vin capiteux; celui-ci aimerait bien un vin léger, aromatique, celui-là ne consommera que les vins lourds et pesants des pays méridionaux. Et comme il n'y a rien de capricieux comme un estomac, bon gré mal gré, il faudra en passer par toutes ces exigences. De là cette variété de vins de messe qui se débitent partout.

Si au moins on pouvait s'assurer que les marchandises vendues sont pures, exemptes de falsifications, mais cela est impossible. Eh! dit-on, ce vin est analysé.—Comme si cette fameuse analyse du vin de messe voulait dire quelque chose—Dans la plupart des cas, cette opération sert d'abord à mettre quelques dollars dans le gousset de l'analyste et ensuite à jeter un peu de poudre aux yeux des acheteurs.

Voyons plutôt. Voici un marchand qui vend comme vin de messe un Sauterne splendide. Ce Sauterne, ce n'est en définitive qu'un mélange d'eau, d'alcool, de sels de potasse, etc., en certaines proportions, lesquelles d'ailleurs varient d'une année à l'autre et sont parfaitement connues des marchands de vins. Qui vous dit que ce que l'on vous vend n'est pas un Sauterne manqué, auquel on aura ajouté les quelques éléments qu'il n'avait pas? Qui vous garantit qu'on n'y pas ajouté un peu d'eau, un peu d'alcool même, bien que le vin reste en deçà des limites extrêmes des quantités de ces deux substances qu'il peut contenir? Par l'analyse le chimiste trouve que le vin renferme les éléments voulus, et cela en proportion convenable, mais qui lui dira que ces éléments viennent du raisin lui-même et non pas des boîtes de l'apothicaire ou de l'épicier? Il serait bien ose celui qui, sur la foi de son alambic seul, se porterait garant de la pureté absolue d'un vin.

Loin de moi l'idée de déprécier les services que le chimiste peut rendre au consommateur. Dans certains cas il affirmera positivement l'existence d'une falsification. Ainsi il est facile de trouver, par exemple, que le fameux vin de Coli Ingham renferme habituellement quatre ou cinq pour cent d'alcool ajouté après coup; mais que de fois l'examen roulera sur un article falsifié sans que les réactions chimiques puissent le décolorer!

D'ailleurs que se passe-t-il dans ces analyses? Le chimiste reçoit une bouteille de vin; il en fait une examen consciencieux et, par impossible, je concède

qu'il ait les moyens de découvrir rigoureusement toute espèce de falsifications. ne faut-il pas ici encore se fier uniquement à l'honnêteté du marchand? Qui vous dit que ce dernier, après avoir pris dans une futaille cette bouteille destinée aux recherches de la science, n'a pas modifié la nature du vin restant par l'addition de l'eau, etc? Je ne dis pas que cela se fait, mais cela est possible; et à quoi auront servi les recherches de notre chimiste avec ses réactifs? Ou bien encore, et le cas n'est pas purement imaginaire, on fera examiner une barrique de vin cette année je suppose, puis on continuera d'importer le même vin sans le soumettre chaque année à l'analyse. Mais alors quelle garantie a-t-on de la pureté du vin des dernières commandes? Comment une analyse, exacte tant qu'on voudra, pourra-t-elle s'appliquer également à des futailles arrivant trois ou quatre ans après les échantillons analysés? C'est donc l'honnêteté du marchand qui peut seule inspirer confiance.

En somme l'analyse des vins de messe est loin d'être infaillible comme on le croit quelquefois. Elle peut servir dans certains cas à démasquer une fraude grossière, mais un fabricant habile peut assez facilement lui échapper.

Terminons. nous avons dit que le Coli était additionné d'alcool pour au moins 4 ou 5 pour cent; est-ce que cela constitue un mélange à prohiber comme vin de messe? Il ne nous appartient pas de répondre à cette question. Toutefois nous répondrons à ce que l'on dit pour justifier cette addition d'alcool. On assure que le dit alcool est extrait du vin, d'un autre vin inférieur je suppose, et qu'ainsi ce n'est en définitive que du jus de la vigne. Telle était du moins la teneur d'un certificat qui parut autrefois sur les journaux, si nous avons bonne mémoire.—Pour nous cette addition d'alcool ou mieux d'eau-de-vie est une véritable falsification. Il nous semble défendu d'ajouter au vin un de ses éléments, de façon à le faire sortir des proportions qu'il doit avoir par rapport à ses voisins. Ne pourrait-on pas d'après le même principe ajouter au vin de l'eau qu'on extraierait par la distillation du moût de raisin? Cette eau ne serait-elle pas du jus de la vigne aussi bien que l'eau-de-vie?

Nous n'avons fait qu'effleurer cette grave, très-grave question de l'analyse des vins en général et de l'analyse du vin de messe en particulier. Nous serions heureux si nous avions réussi à faire voir à ceux de nos lecteurs que cela intéresse l'extrême importance de se procurer un vin irréprochable, et le peu de confiance qu'on doit avoir dans les analyses.

ALAMBIC.

Choses et autres.

Le huit janvier, le Souverain Pontife confirmait par un décret la sentence de

la Congrégation des Rites touchant l'introduction de la cause de beatification et canonisation du Vénérable Père Claude de la Colombière, S. J., l'apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur.

Leon XIII a envoyé la *rose d'or* à la nouvelle reine d'Espagne. Les deux cours d'Espagne et d'Autriche ont été très-sensibles à cet honneur.

Les catholiques de la Nouvelle-Galles du Sud, Australie, ont protesté par une grande assemblée présidée par l'Archevêque lui-même, contre un projet de loi maintenant devant les chambres et tendant à seculariser complètement l'éducation.

Le fameux Dr Pusey, chanoine ritualiste d'Oxford, vient de perdre son fils unique, M. P.-E. Pusey. Cette mort a failli être fatale au père lui-même vu son grand âge, il a maintenant plus de quatre-vingts ans.

Quatorze nouvelles mines d'or ont été découvertes en Sibérie.

—C'était le lendemain du renversement de M. Thiers.

Depuis un mois, on ne parlait à la tribune et dans les journaux républicains, que des qualités d'homme d'État de M. Thiers et "de la place qu'il occupait dans l'histoire." Cette phrase revenait à tout bout de champ.

M. Thiers étant forcé d'évacuer Versailles, et son hôtel à Paris n'étant pas encore reconstruit, on se demandait où on allait le loger.

—Dans l'histoire! répondit Cham de son air le plus candide.

Conditions de ce Journal.

L'Abelle paraît autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est 75 centimes pour les élèves des maisons d'éducation et \$1.00 pour les autres abonnés, invariablement payable d'avance. Cependant les étudiants des séminaires et collèges pourront payer en trois versements, l'un à la rentrée des classes, l'autre à Noël, et le troisième à Pâques.

Toute lettre d'abonnement, correspondance, etc., doit être adressée à M. E. Verret, Petit Séminaire de Québec, agent général de l'Abelle.

Agents: à la petite salle, M. T. Mercier; chez les externes, MM. E. Lamontagne et E. Genest; à Nicolet, M. F. Cormier; à Ste. Thérèse, M. T. Lord; à Rimouski, M. A. Gagnon.